

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR 2023-127

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté n°116-2023 du 25 mai 2023 de la Commune de Herzeele,
Vu la demande de l'entreprise RNI TP 1648 Rue de Picardie 60126 LONGUEIL STE MARIE,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour les travaux ENEDIS rue du Moulin Vert sur le territoire de Herzeele,

A R R E T E :

Article 1 : En raison de la fermeture de la rue du Moulin Vert sur le territoire d'Herzeele :

La circulation des véhicules poids lourds venant de la direction de Steenvoorde, Hardifort et se dirigeant vers Herzeele, l'A25, devront emprunter la RD18, route de Steenvoorde jusqu'au centre-ville de Wormhout, puis la RD17, rue d'Herzeele ;

La circulation des véhicules légers (sauf Riverains) sera autorisée Steen Straete, VC301, depuis le lieudit du Kieken Put en direction de la Zone d'entreprises ;

Et ce durant la période du 1^{er} au 30 juin 2023.

Article 2 : Ces interdictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par RNI TP et prendra fin lors de son retrait.

Article 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Article 4: Le présent arrêté sera publié puis transmis :

A RNI TP

A ENEDIS

A la commune de Herzeele,

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Monsieur le Responsable Arrondissement Voirie Départementale à Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.

Fait à WORMHOUT, le 26 mai 2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendue exécutoire par
Publication et notification le 26/05/2023

Le Maire

Frédéric DEVOS



